

## Compte rendu

# d'expérience

Juin 2008

*Baccalauréat Esthétique /cosmétique - Parfumerie*

*Préparé en 3 ans après la troisième*

# SOMMAIRE

• Préface	page 3
• 1 - Contexte académique	Page 3
• 2 - Modalités pédagogiques relatives à l'enseignement professionnel, technologique et scientifique	
2.1 Organisation horaire	Page 4
2.2 Proposition de stratégie pour construire la progression pédagogique	Page 5
2.3 Organisation pédagogique de la 1 <sup>e</sup> année retenue	page
2.4 Encadrement des périodes de formation en entreprise (PFE)	page
2.5 Outils pédagogiques et d'évaluation	page
• 3 - Modalités pédagogiques relatives à la vie sociale et professionnelle et de l'hygiène prévention secourisme	page
3 Questions diverses	page

## PRÉFACE

Dans le cadre de la mutualisation des expériences, les académies de Versailles et de Besançon sont respectivement « pilote et copilote ».

Le dossier qui suit constitue une synthèse des informations recueillies lors des réunions d'accompagnement des professeurs d'esthétique qui prennent en charge une classe de baccalauréat professionnel en trois ans dans l'académie de Versailles.

Comme tout document, ce dossier est amené à évoluer. N'hésitez pas à nous soumettre vos remarques, vos suggestions et vos contributions...

Les documents élaborés par l'équipe de l'académie de Besançon sont également accessibles en cliquant sur le lien suivant :

<http://artic.ac-besancon.fr/sbssa/21CoiffureEsthetique/Esthetique/Esthetique.htm>

Brigitte ROUGIER – IEN SBSSA

### 1 - CONTEXTE ACADEMIQUE

A la rentrée 2008, trois équipes pédagogiques sont engagées dans cette formation :

<b>Etablissement</b>	<b>Offre de formation</b>	<b>Remarques</b>
<b>Lycée Léopold S. Senghor</b> 78 - MAGNANVILLE	- CAP - Bac pro 3 ans - BP en GRETA	Ouverture du bac pro 3 ans en septembre 2006 ; première session 2009
<b>Lycée Baudelaire</b> 91 - EVRY	- CAP - Bac pro 3 ans - BP en GRETA	Transformation du bac pro 2 ans en bac pro 3 ans à la rentrée 2008
<b>Lycée Florian</b> 92 - SCEAUX	- Ouverture du bac pro 3 ans à la rentrée 2008 - CAP en 1 an et en 2 ans en GRETA	Transformation du CAP en bac pro 3 ans

Le cahier des charges proposé aux équipes a été élaboré en suivant les indications du cahier des charges expérimental relatif au baccalauréat professionnel préparé en trois ans dans l'académie de Versailles. Celui-ci est téléchargeable en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?article91>

## 2 – MODALITES PEDAGOGIQUES RELATIVES L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

La formation au Baccalauréat Professionnel esthétique / cosmétique - parfumerie est organisée sur trois années, considérées comme un ensemble continu et homogène. Elle s'adresse aux élèves sortant de troisième.

Les objectifs de formation visés sont ceux définis par le référentiel de certification du Baccalauréat Professionnel esthétique / cosmétique - parfumerie, auquel il ne doit être apporté aucune modification.

### 2.1- Organisation horaire

Les volumes horaires globaux d'enseignement professionnel seront équivalents :

- en 1<sup>ère</sup> année de formation : aux horaires annuels de seconde de BEP du secteur de la production, grille n°1 (voir Annexe 1 de ce dossier)
- en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année de formation : aux horaires annuels de baccalauréat professionnel esthétique / cosmétique – parfumerie.

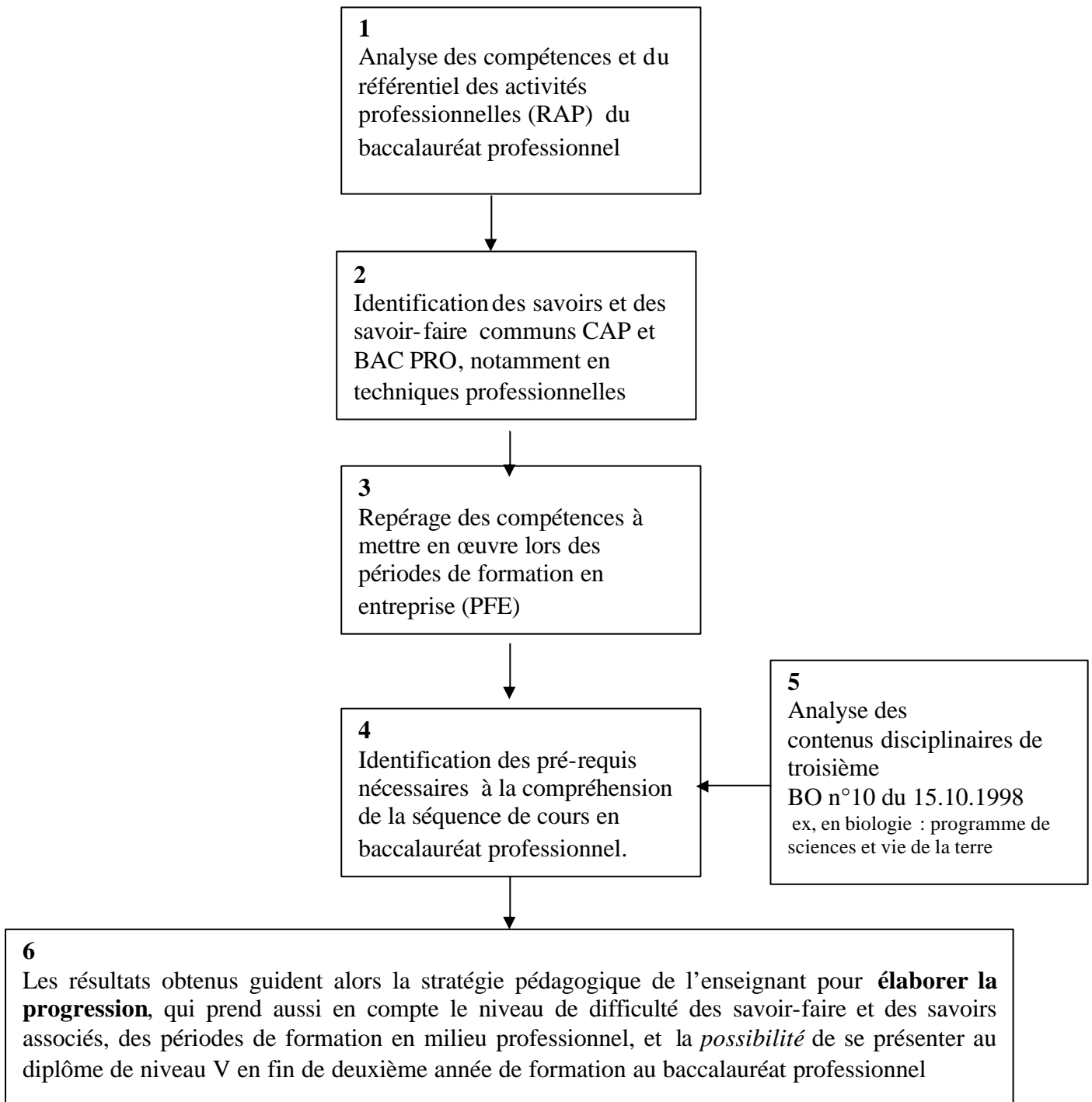
L'horaire hebdomadaire ne doit pas dépasser 35 heures. Les volumes horaires par discipline sur le cycle de formation sont établis dans des proportions similaires à celles de la nouvelle grille horaire du Baccalauréat Professionnel esthétique / cosmétique – parfumerie.

Formation professionnelle, technologie et scientifique	1 <sup>ère</sup> année (2008-2009)	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année
Biologie humaine appliquée	Horaires fixés en fonction du volume horaire attribué par la DOS, des recommandations du cahier des charges et du projet de l'établissement	1,5 (1,5 + 0)	1,5 (1,5 + 0)
Méthode et technologie		2 (2 + 0)	1,5 (1,5 + 0)
Soins esthétiques ( techniques et savoirs associés liés )		6 (0 + 6)	6 (0 + 6)
Cadre organisationnel ET/ou vente conseil		0,5 (0,5 + 0)	1 (0 + 1)
<b>Total</b>	<b>16,5 (4 + 12,5)</b>	<b>12 (4 + 6 + 2)</b>	<b>11,5(4+6+1,5)</b>

PFE	3 semaines	8 semaines	8 semaines
-----	------------	------------	------------

Education esthétique	1	2	2
Economie Gestion	En lien avec Vente conseil (S4 -5)	2	2

## 2.2 Proposition de stratégie pour construire la progression



## **2.3 Organisation pédagogique de la première année retenue**

L'organisation des enseignements et la répartition des contenus de formation sur trois années requièrent la construction d'un projet pédagogique, portant sur les trois années, prenant en compte et harmonisant toutes les disciplines ainsi que le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel. (deuxième et troisième année).

Ce projet pédagogique devra permettre à l'élève de valider, s'il le désire, le CAP esthétique/cosmétique en fin de deuxième année. Néanmoins les objectifs de formation restent bien ceux de baccalauréat et non du CAP.

Les contenus du référentiel de formation sont organisés en fonction de « pôles »:

- Biologie humaine appliquée ;
- Méthodes et technologies ;
- Cadre organisationnel ;
- Techniques professionnelles :

### **2.3.1 Soins Esthétiques**

Les objectifs visés sont ceux du baccalauréat (unité U 32 soins esthétiques et U 33 maquillage)

En première année de baccalauréat, les techniques esthétiques sont :

- soins visage
- Epilation
- Maquillage
- Manucurie.

Nb : les soins corps ne seront pas étudiés en première année afin d'éviter de morceler les apprentissages et de centrer la formation sur les autres techniques.

Voir ANNEXE 1 - proposition de l'équipe pédagogique d'Evry

### **2.3.2 Méthodes et technologies**

Les connaissances du savoir associé S2.1.conseil en esthétique/cosmétique – parfumerie étant étroitement associées à l'exercice du métier (conseil et soins esthétiques), il serait souhaitable d'accorder, en première année de baccalauréat, un volume horaire suffisant pour permettre l'acquisition de compétences de «vente conseil » de CAP. Cependant les fiches techniques sont les fiches attendues au niveau baccalauréat de non celles attendues en CAP (EP3)

Par ailleurs, ces connaissances et ces savoir-faire seront mobilisées lors de la période de formation en entreprise « vente conseil » dès la deuxième année de formation.

Ainsi, en première année de baccalauréat professionnel 3 ans, cet enseignement sera assuré par le professeur d'esthétique dans le cadre du pôle « méthodes et technologies ». Il sera ensuite complété par l'approche conceptuelle (ou théorique) de la gestion /partie vente.

### **3.3.3 Biologie humaine et appliquée**

La progression est établie en fonction des pré-requis des élèves (classe de troisième), des liens cohérents avec les soins esthétiques et du niveau de difficulté des chapitres. Les limites de connaissances sont celles indiquées dans le référentiel du baccalauréat professionnel.

### **2.3 4 Cadre organisationnel et réglementaire**

La partie S 3.1 de cet enseignement sera traité en complémentarité à l'enseignement d'hygiène prévention secourisme.

### **2. 4 - Encadrement des périodes de formation en entreprise (PFE)**

Les périodes de formation en entreprise doivent être réparties sur les trois années.

#### **Au cours de la première année de formation :**

Trois semaines prévues par la grille horaire « seconde de BEP du secteur de la production » peuvent être envisagées afin de permettre aux élèves de découvrir le milieu professionnel, d'apprécier la réalité des activités et de mettre en œuvre des techniques de soins esthétiques, de maquillage et d'épilation. Il revient à chaque équipe pédagogique d'établir le rythme le plus approprié aux jeunes en formation et aux possibilités locales.

Une augmentation trop sensible du volume de ces périodes ne peut être envisagée, au risque de priver les élèves d'un temps de formation en enseignement général, nécessaire pour l'obtention du diplôme et pour une poursuite d'étude.

#### **Au cours de la deuxième et de la troisième année :**

Les périodes de formation en entreprise sont de seize semaines en suivant la recommandation de huit semaines par année. Elles seront ciblées sur l'atteinte des objectifs de formation définis dans le référentiel du baccalauréat professionnel esthétique / cosmétique – parfumerie en respectant les objectifs de l'épreuve A1 /U 31 prenant en compte la formation en entreprise ; elles seront programmées en fonction du projet pédagogique de l'équipe.

Sont obligatoirement organisées :

- une période, d'une durée de quatre semaines minimum, avec des activités de vente - conseil en produits de parfumerie, en produits cosmétiques, en services ;
- une période, d'une durée de quatre semaines minimum avec des activités techniques de soins esthétiques et de maquillages..., correspondant aux objectifs de formation du baccalauréat professionnel Esthétique-cosmétique/parfumerie ;
- une période d'une durée de six semaines qui peut être cumulée avec l'une des deux périodes précédentes, en fonction du projet personnel de l'élève ;
- une période de découverte d'un autre secteur d'activité, d'une durée de deux semaines.

### **2.5 Outils pédagogiques**

Un tableau de bord des apprentissages devra être proposé aux corps d'inspection par les équipes (progression sur les trois années, points à évaluer, objectifs de stage...). La mise en œuvre d'une transversalité des enseignements permettra de faciliter les apprentissages et de donner du sens à la formation dispensée. Les stratégies pédagogiques développées devront privilégier une individualisation de la formation en fonction du projet personnel de l'élève.

Les outils de suivi de période de formation et d'évaluation, en centre de formation et en entreprise sont identiques à ceux qui sont utilisés pour le baccalauréat professionnel préparé en deux ans dans l'académie.

Pour Versailles, ces documents sont téléchargeables sur le site :

[http://www.sbssa.ac-versailles.fr/ecrire/?exec=articles&id\\_article=56](http://www.sbssa.ac-versailles.fr/ecrire/?exec=articles&id_article=56)

## 3 – MODALITES PEDAGOGIQUES RELATIVES A LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

### 3.1 Rappel des FINALITÉS de la VSP en CAP :

Dans la vie quotidienne, chacun doit concilier les impératifs de la vie personnelle, sociale et professionnelle. L'enseignement de la vie sociale et professionnelle, par l'acquisition de connaissances, de méthodes, de savoir-faire et de savoir-être, contribue à préserver et à améliorer la qualité de vie. Il développe des capacités permettant de mieux s'adapter au milieu professionnel lors des périodes en entreprise et au cours de la vie active. La vie sociale et professionnelle participe, avec d'autres enseignements, au développement de l'esprit critique et aide l'individu à effectuer des choix, à organiser et gérer sa vie en toute autonomie.

La vie sociale et professionnelle contribue, particulièrement en CAP à l'acquisition :

- d'une démarche de prévention par l'apport de connaissances relatives aux risques professionnels et aux droits et devoirs au travail ;
  - d'un comportement adapté face à une situation d'accident par la maîtrise de techniques de secourisme.
- Ainsi, cet enseignement participe à la vocation d'intégration sociale et d'insertion professionnelle de l'enseignement professionnel.

La vie sociale et professionnelle comme l'éducation civique, juridique et sociale concourent à former le citoyen de demain, conscient de ses droits et devoirs dans les différents domaines de sa vie personnelle, sociale et professionnelle.

### 3..2 Préconisation horaires

➤ seconde : vie sociale et professionnelle (0+1)

➤ première : enseignement d'hygiène prévention secourisme (HPS)

➤ terminale : enseignement d'hygiène prévention secourisme, à traiter en complémentarité avec l'enseignement de la partie S 3.1 du programme de « cadre organisationnel et réglementaire ».



## 4 – QUESTIONS DIVERSES

### Quelle poursuite d'études ?

Le décret n° 2005-1037 du 26 août 2005 prévoit que les bacheliers professionnels titulaires de la mention "bien" ou "très bien" sont admis de droit, l'année d'obtention de leur baccalauréat, en section de techniciens supérieurs (STS).

Cette admission est soumise à une exigence de cohérence entre le champ professionnel du baccalauréat obtenu et celui de la STS demandée :

- BTS esthétique/cosmétique-parfumerie.
- BTS Management des unités commerciales ?